



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DE SCIENCES PO STRASBOURG**

SÉANCE DU 15 MAI 2019

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni, en session extraordinaire, le 15 Mai 2019 dans ses locaux du 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :

Le Président :

- M. BUR : procurations de M. GERARD et M. DUHAMEL

Le Directeur :

- M. ECKERT

Pour les personnalités extérieures :

- Mme VÉLOT-LEROU, représentant M. GAUTHIER
- M. DUPEYRON : procuration de M. FRIEDERICH et M. DEBEVE
- M. KAHN : procuration de M. GRIMONPREZ et Mme ROBITAILLIE

Pour les enseignants :

- Mme HAMELIN : procuration de M. BLAZY
- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON
- M. FABREGUET

Pour les représentants des personnels :

- Mme DUCLOS : procuration de M. KIFFER

Pour les représentants des étudiants :

- 1^{er} cycle

- Mme DIEUDONNE
- Mme GUIDAL
- Mme PIERRE
- M. LEYS

- 2nd cycle

- Mme CLAUSMANN : procuration de MM. JACQUET et CABRERA.

Pour les membres invités :

- Mme BRONNENKANT : Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.
- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- Mme GRANDHOMME, Responsable du service des études et de la scolarité
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- M. PETEV, Directeur des études pour le second cycle
- M. STOLLE, gestion des CA, Secrétaire de séance

Excusée:

- Mme REICHHART

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président Dominique BUR ouvre la séance du Conseil. Il précise qu'elle a pour objet de faire le point sur ce qui s'est produit lors du critérium 2019 puis de proposer une démarche afin d'éviter de tels comportements dans l'ensemble des activités de l'Institut. Il salue les membres présents ainsi que Madame Hélène BRONNENKANT, Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.

Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Monsieur Gabriel ECKERT qui remercie également les membres présents, en particulier les étudiants présents malgré la session d'examen. Il indique d'emblée que malgré l'adoption de la Charte pour l'égalité et la lutte contre les discriminations et l'action de la Déléguée créée par celle-ci, l'Institut se trouve confronté à des comportements inadmissibles auxquels il convient de répondre collectivement de manière ferme et efficace.

1 – Informations sur les évènements survenus lors du critérium inter-IEP des 29, 30 et 31 mars 2019 et sur les mesures prises suite à ceux-ci

Monsieur Gabriel ECKERT explique que le critérium regroupe l'ensemble des Sciences Po pour une compétition sportive. Cet événement est organisé par la Fédécrit, qui fédère les BDS et AS des différents Sciences Po et fait globalement un travail de qualité pour assurer le bon déroulement de cet événement qui rassemble environ 2000 étudiantes et étudiants. Il a eu lieu cette année à Eaubonne en région parisienne et Sciences Po Strasbourg s'est classé 9^{ème} sur 10.

Suite au déroulement de cet événement, des propos et des comportements sexistes et racistes ont été dénoncés sur la page Facebook « paye ton IEP ». Certains d'entre eux ont été imputés à des étudiants de Sciences Po Strasbourg notamment un chant dont les paroles relèvent du racisme et du négationnisme.

Monsieur Gabriel ECKERT en a été averti le matin du 11 avril par la direction de la lutte contre les discriminations du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, via la Conférence des Présidents d'Université puis l'Université de Strasbourg (notamment son Référent à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme).

Le jour-même, il a adressé à l'ensemble des étudiantes et des étudiants ainsi qu'au personnel de l'Institut, un courrier dans lequel il a fait part de sa profonde indignation face à de tels comportements et appelé

les étudiantes et étudiants à témoigner pour que des procédures juridiques puissent être mises en œuvre à l'encontre des auteurs des faits.

L'ensemble des éléments obtenus, suite à ce courrier, ont été transmis à Monsieur le Président de l'Université afin d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des étudiants mentionnés dans les différents témoignages. Ceux-ci en ont été informés individuellement.

De même, Madame la Procureure de la République a été informée de ces faits en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

Plus généralement, Monsieur Gabriel ECKERT ajoute que, si les mesures antérieurement mises en place (notamment l'adoption de la Charte et l'action de la Déléguée) ont pu être critiquées en raison des lenteurs dans l'engagement des procédures juridiques à l'encontre des auteurs présumés des faits répréhensibles, il est à noter que ce refus d'engagement des poursuites n'est pas imputable aux autorités de Sciences Po Strasbourg (qui ne disposent pas du pouvoir d'engager les procédures disciplinaires mais simplement d'en demander l'engagement) et, surtout, que dans une affaire de harcèlement sur les réseaux sociaux, Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée de la lutte contre les discriminations, a, suite aux demandes de la Déléguée et de lui-même, décidé de convoquer les étudiants concernés.

Au terme de cette présentation, Monsieur le Président Dominique BUR donne la parole à Madame Hélène BRONNENKANT, Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Elle indique avoir pris ses fonctions à partir du mois de septembre où elle a succédé à Madame Anne REDONDO. Elle a pu ressentir un certain malaise suite à une affaire de harcèlement et une autre d'antisémitisme mais elle ne pensait pas qu'on pourrait en arriver là. Dans les cas traités avant le critérium, elle a constaté une certaine gêne des étudiants à témoigner. Elle a apprécié la rapidité à laquelle Monsieur Gabriel ECKERT a pris les choses en mains et a demandé l'engagement des poursuites. Elle croit au volet répressif mais c'est surtout l'effet sur l'état d'esprit des étudiants qui sera important.

En ce qui concerne l'aspect de prévention, c'est plus délicat. Il y a certainement des progrès à faire dans ce domaine et des contacts ont été pris avec la LICRA, le CRIF et le Collectif Copines afin de mener des coopérations étroites.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame BRONNENKANT de son intervention. Il estime important de voir comment chacun ressent les choses. Mais au-delà des faits se pose une question d'image. Les faits ont été largement évoqués dans les médias, par les partenaires de l'Institut. Pour cette raison également, nous devons réagir et cela a été rapidement fait par Monsieur le Directeur de Sciences Po Strasbourg.

Il donne la parole à Madame Lisa CLAUSMANN qui dit réagir à titre personnel. Elle indique que c'est lors de l'après-midi d'intégration que les étudiants apprennent ces chants. Le fait de les chanter fait partie du rituel d'intégration de groupe et correspond à une tradition partagée. Il faut donc intervenir sur la construction de la culture collective et cela le plus en amont possible.

Madame Pauline PIERRE, également membre du Collectif Copines, confirme que ces chants sont liés à une culture implantée de longue date. Il y a une dynamique de groupe qui explique que c'est chanté par de nombreuses personnes. Cette culture est présente dans les écoles et lycées et cet esprit est renforcé par

le fait que les étudiants passent 5 ans ensemble. Cet esprit de groupe explique une certaine tolérance entre élèves.

Faisant suite à ces deux témoignages, Monsieur Gabriel ECKERT s'étonne que les étudiants n'aient pas pris contact avec la direction de Sciences Po Strasbourg. Mme Pauline PIERRE explique qu'il y a une méfiance vis à vis des institutions et qu'on ne pense pas que quelque chose puisse être fait. Cela banalise la situation.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie Mmes Lisa CLAUSMANN et Pauline PIERRE de leurs témoignages. Il estime que les étudiants qui arrivent de leur lycée n'ont pas une démarche de contestation du groupe.

Madame Lisa CLAUSMANN va plus loin. Parfois, il y a une dimension de contrainte morale (en particulier pour des chants sexistes).

Madame Agnès DUCLOS remercie les étudiants pour leur franchise. Elle regrette le caractère dégradant de ces pratiques. Il règne trop souvent un sentiment d'impunité qui déresponsabilise les étudiants. Elle estime donc que des poursuites disciplinaires sont nécessaires et doivent s'accompagner de l'aide aux étudiantes et étudiants victimes de tels agissements.

Monsieur Gabriel ECKERT indique que souvent la réalité des choses est différente du sentiment ressenti. L'action de Sciences Po Strasbourg cherche à être exemplaire, même si ce n'est pas toujours aisé. Ainsi, en matière de plagiat et de fraude aux examens, Sciences Po Strasbourg fait partie des composantes qui font remonter le plus de choses aux instances disciplinaires de l'Université de Strasbourg.

Par ailleurs, Monsieur Gabriel ECKERT indique qu'il regrette fortement le silence du bureau des sports.

Madame Hélène BRONNENKANT estime qu'il faut disposer de témoignages sur des faits précis pour faire diminuer le phénomène.

Monsieur le Président Dominique BUR indique que l'instruction menée par le Parquet peut aller beaucoup plus loin que ce qui s'est passé au critérium. L'enquête peut rechercher la naissance du phénomène, son ampleur et les conditions dans lesquelles le phénomène s'installe.

Madame Agnès DUCLOS se fait l'écho des réactions des personnels administratifs. Un tel phénomène déresponsabilise les étudiantes et étudiants même pour de petites choses.

Madame Lisa CLAUSMANN estime que le phénomène existe depuis des années et qu'il faut en prendre conscience. Cependant les choses changent et des démarches sont entreprises afin de limiter l'ampleur de ces chants. L'action de Monsieur Gabriel ECKERT va dans le bon sens.

2 – Réflexions sur les mesures de sensibilisation et d'éducation à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et toutes formes de discriminations, à mettre en œuvre au sein de Sciences Po Strasbourg à compter de la rentrée prochaine

En préambule, Monsieur Gabriel ECKERT estime qu'il est indispensable d'améliorer le dispositif de sensibilisation et de prévention des étudiants. Celui-ci doit être renforcé afin de mieux garantir le respect de la Charte de lutte contre toutes les formes de discrimination et de rendre plus efficace l'action de la Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.

Il existe déjà une demi-journée de sensibilisation à la lutte contre les discriminations sur les questions de consentement et le cyber harcèlement, organisée à la rentrée en 1^{ère} et 4^{ème} année. Il convient de renforcer cela et, surtout, de rendre la présence des étudiantes et des étudiants obligatoire. Pour cela, il sera proposé lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 juin de rendre obligatoire la présence des étudiants aux actions de sensibilisation organisées par l'Institut à compter de la rentrée 2019.

Monsieur Gabriel ECKERT rend également compte des réunions qu'il a eues avec le Bureau des sports. Dans la mesure où aux problèmes d'organisation du critérium s'ajoute un contexte lié à l'alcoolisation excessive, il a pris acte avec satisfaction de la proposition du BDS de modifier le nom des équipes sportives de Sciences Po Strasbourg : celles-ci seront renommées, dès la rentrée, en « Stroßteam » (au lieu de « Strohteam »). La discussion avec le BDS a également porté sur le phénomène des ultras qui s'est développé dans le sillage d'événements sportifs (similaire à ce qui existe dans le football). Les dérapages sont largement le fait d'un groupe informel d'étudiants.

Monsieur Gabriel ECKERT va demander aux directeurs des Sciences Po du réseau ScPo de mener des actions contre ces ultras. Il regrette le degré de primitivité du comportement de ces groupes et l'alcoolisation excessive. Il convient donc de trouver une manière d'organiser les supporters pour retrouver un climat festif mais également respectueux et bienveillant.

Madame Hélène BRONNENKANT fait part de sa rencontre avec le Collectif Copines et des propositions formulées par celui-ci. Elle s'interroge sur le point de savoir si ces actions de sensibilisation ne pourraient pas également être prises en compte dans le contrôle des connaissances au titre de l'année universitaire. Elle précise qu'une nouvelle rencontre sera organisée le 3 juin avec le Collectif Copines.

Madame Christine AQUATIAS qui a eu de nombreuses réunions avec les associations, propose d'instaurer, en 1^{ère} année, une semaine de sensibilisation, intitulée « Semaine des libertés, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations ». Celle-ci pourrait être organisée sur le modèle de la « Semaine européenne » de 2^{ème} année et avoir un aspect tant théorique que pratique, avec des conférences le matin et des ateliers les après-midis. Il faudra pour ce faire modifier le règlement des études.

Mais, par suite du déménagement qui impose un calendrier contraint, cette semaine ne pourra être mise en place qu'à compter de la rentrée 2020. Pour l'année universitaire 2019/2020 des actions de sensibilisation seront organisées tout au long de l'année.

Il y également l'idée de former les associatifs à tous les niveaux afin de leur donner une idée des responsabilités, morales et juridiques, qui sont les leurs. L'objectif est de former une trentaine de personnes (en liaison avec le bureau des associations) aux aspects liés à la responsabilité civile et pénale. Cette formation pourrait débiter dès la rentrée.

Monsieur le Président Dominique BUR estime que ces propositions sont très intéressantes.

Monsieur Michel FABREGUET indique que la section d'histoire a discuté de la situation. Elle condamne naturellement les propos racistes, négationnistes et sexistes et souhaite que ces actes soient sanctionnés en particulier au plan pénal. En ce qui concerne l'action préventive, il s'interroge sur les actions spécifiques qui ont une connotation moralisatrice et qui ne sensibilisent que des personnes déjà sensibilisées. Il ajoute que le Conseil d'administration pourrait décider de ne pas voter de subventions pour le criterium ou des associations à l'origine de débordements.

Madame Pauline PIERRE estime également que des cours sur le fascisme ou le nazisme seraient peu efficaces. Il faut agir sur le racisme ordinaire et agir contre la banalisation du mal. Il faut donc expliquer ce phénomène et la semaine des libertés, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations y contribue. Elle ajoute que l'on peut s'inspirer de ce qui a été fait à Sciences Po Grenoble qui a mis en place une personne référente sur la vie associative. Cette dernière proposition est, en effet, à l'étude au sein de la Direction de l'Institut.

Madame Anaïs HAMELIN propose que cette semaine soit sanctionnée par un certificat mais est réticente à une notation. L'objet est de sensibiliser ceux qui subissent. Dans la continuité de ces propos, Madame Christine AQUATIAS propose que cette semaine fasse l'objet d'une validation obligatoire. Monsieur Gabriel ECKERT va dans le même sens. Cela évitera les absences bénéficiant d'autorisations de complaisance.

Pour Madame Pauline PIERRE la dimension pratique est essentielle. La semaine des libertés, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations pourrait être complétée par la formation de associatifs. Elle souhaite vivement que la prochaine réunion des directeurs de Sciences Po aborde cette question. Monsieur le Président Dominique BUR va dans le même sens.

Monsieur Eric DUPEYRON a accompagné des lycéens de banlieue à Auschwitz. Il témoigne qu'après avoir expérimenté l'univers des camps on n'en revient pas avec la même approche émotionnelle. Dans cette ordre d'idée, il estime également exemplaire d'avoir des personnes qui ont connu le massacre ou qui ont abordé le sujet comme Olivier Guez qui a travaillé sur le Docteur Mengele. L'association des anciens peut aider à faire ce passage. Monsieur Dominique BUR est favorable à l'idée qui doit trouver une concrétisation.

Monsieur Gabriel ECKERT est lui aussi favorable à l'organisation de la visite du camp du Struthof. La sensibilisation émotionnelle est importante. Il en a parlé avec Madame Frédérique Neau Dufour, directrice du Centre Européen du Résistant Déporté.

Monsieur Didier KAHN remarque qu'à l'époque où il a étudié à Sciences Po Strasbourg, ce phénomène n'existait pas alors que les étudiants avaient une forte conscience politique. Il se demande si les après-midis d'intégration ne se sont pas substitués au bizutage. Il estime qu'une culture collective ne peut pas se fonder sur des actes répréhensibles et sur la banalisation du racisme, de l'antisémitisme et du sexisme.

Madame Lisa CLAUSSMANN estime que l'aspect pratique est primordial car il y a une incompréhension du fait que c'est grave.

Madame Agnès DUCLOS estime positif le fait de proposer une formation à l'attention des responsables associatifs. Elle souligne que de nombreux collègues ont participé à la réunion d'information du 3 mai dernier, organisée par la Direction de l'Institut à l'attention de tous les personnels.

Par ailleurs, dans le cadre de la subvention au bureau des sports, elle estime que les membres devraient s'expliquer et témoigner. Elle estime indispensable que des personnels administratifs fassent partie des groupes de travail et de réflexion qui sont envisagés.

Monsieur Dominique BUR estime que l'on peut demander aux responsables du bureau des sports de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.

Monsieur Gabriel ECKERT tient à préciser qu'en dehors de l'an dernier où le critérium avait lieu à Strasbourg, Sciences Po Strasbourg ne verse pas de subventions pour le déroulement du critérium. C'est une activité privée des étudiants.

Par ailleurs, il ne lui semble pas pertinent non plus de remettre en cause la subvention au bureau des sports. En effet, le bureau des sports de l'année à venir n'est pas responsable des agissements du précédent bureau des sports. Il convient, par contre, de conditionner la prochaine subvention à des engagements et réalisations précis (changement du nom des équipes, action de lutte contre les ultras).

A l'idée de faire signer la Charte de lutte contre les discriminations, Monsieur Gabriel ECKERT indique craindre que cela donne à la Charte un aspect contractuel alors que la Charte est un document unilatéral et rien ne garantit que les étudiants lisent ce document. Madame Christine ACQUATIAS ajoute que l'Université de Strasbourg a une charte des associations de même que Sciences Po Strasbourg.

Monsieur Eric DUPEYRON relativise l'argument tenant à la tradition estudiantine car à l'époque où il a étudié à Sciences Po Strasbourg il n'avait pas remarqué la présence de ces chants (il en est de même pour Monsieur Joël PETEY). Cela ne vient pas du fonds des âges. L'argument de la tradition historique ne tient pas.

Monsieur Gabriel ECKERT constate que l'on ne mettra fin à ces pratiques qu'avec l'aide des étudiantes et des étudiants. Il faudra faire comprendre cela à tous pour que les mesures de prévention aboutissent. Il faut mieux faire connaître les différentes chartes.

Madame Agnès DUCLOS estime très fructueux le travail mené avec le Collectif Copines. Comme Monsieur le Président Dominique BUR, elle estime que l'aspect pratique est essentiel. Il s'agit avant tout de donner des exemples concrets.

Madame Pauline PIERRE regrette que les affiches réalisées par le Collectif Copines aient été taguées. Madame Lisa CLAUSSMANN estime que la lutte contre les discriminations doit aussi concerner l'homophobie.

Monsieur le Président Dominique BUR pose la question de la méthode pour progresser. Est-il envisagé de mettre en place des groupes de travail ?

Monsieur Gabriel ECKERT précise que ce travail sera mené sous la responsabilité de Madame Christine AQUATIAS qui a déjà rencontré les partenaires extérieurs, certains personnels et des associations étudiantes. Des réunions seront organisées avec les personnels et les représentants étudiants sur le contenu de la semaine des libertés, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Monsieur le Président Dominique BUR remercie les membres du Conseil ainsi que Madame Hélène BRONNENKANT pour leur présence et pour leur contribution au travail qui va se poursuivre.

3 – Divers

Aucun point n'a été soulevé.

Monsieur le Président Dominique BUR clôt le présent Conseil d'administration à 19h10.

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg
Professeur Gabriel ECKERT